



Fin de contrat d'apprentissage : prime de précarité

Par **Midolito**, le **21/01/2008** à **21:41**

Bonjour,

j'ai eu il y a deux mon solde de tout compte à la fin de mon contrat d'apprentissage.
ce solde de tout compte comprenait une prime de précarité dont je n'ai pas le droit
apparemment.

Aujourd'hui , l'entreprise me réclame ce trop perçu alors que je leur ai envoyé ma lettre de
solde de tout compte signé il y a deux mois.

Est il possible de ne pas leur rembourser ?

Cordialement.